



Sommaire

**Editorial et
Vandalisme,
Pays de Bray,
Foire à tout,
Dortoir des
maternelles,
Inauguration des
écoles,
Retraite,
Sté Budinsky,
C.C.A.S.,
Démarches
administratives,
Etat civil,
Le calendrier
cantonal,
Repas des
anciens du
canton d'Argueil,
Déchets et
recyclage,
S.Y.G.O.M.,
IX Bois et
Vallées,
Histoire des
rues,
Bouchons,
Horaires de la
Mairie.**

Editorial

Notre gymnase avait été refait à neuf il y a douze ans et est aujourd'hui recouvert d'inscriptions. Elles furent réalisées dans la nuit du mercredi à jeudi 28 juin, et une plainte a été déposée. Ne pensez pas que ces graffitis soient les seules manifestations des vandales. Ils sont seulement, de part leur étendue, la partie visible de l'iceberg. La passerelle des grandes planches, derrière la station d'épuration, s'est vue dépouillée d'une partie de sa rambarde puis très sérieusement endommagée. Des fils électriques ont été abîmés car on s'en est servi pour tenter d'escalader la façade de la Mairie. Les horloges de l'éclairage public subissent des dégradations. Des vitres de bâtiments communaux sont cassées deux ou trois fois par an. Des engins déversent huiles et autres produits chimiques ou dégradent bordures de trottoirs et regards de tout à l'égout. Les vitres de l'abribus sont régulièrement cassées. L'ensemble des réparations effectuées après les dégradations coûte plusieurs dizaines de milliers de francs par an à la commune soit environ 5 % du produit de la taxe d'habitation. Nos jeunes oisifs sont montrés du doigt, certes ils sont quelque fois impliqués, mais on peut évoquer aussi une complicité passive des parents. Il est anormal de voir des adolescents de douze ou treize ans tard le soir dans la rue. Les parents semblent inconscients de ce qui arrive et, plus tard, sont dépassés par les événements. Une autre forme d'incivilité est la pollution sonore avec le volume des auto-radios réglés au maximum, les chiens qui aboient ou les tondeuses qui ronronnent à des jours et des heures non convenables. On peut aussi débattre sur les feux de végétaux ou autres matériaux qui fument plus qu'ils ne brûlent. Ces exactions, avec ou sans coût, jettent le discrédit et la défiance dans nos communautés. En effet, lors de la découverte de ces tags il fut facile de jeter des regards biaux vers nos adolescents alors que cela n'est sûrement pas du fait d'une très grande majorité d'entre eux. De plus ces inscriptions s'étendent de Rouen à Gournay. Nous espérons que ces délits ne resteront pas impunis et s'ils le sont les prochains pris sur le fait risquent d'en faire les frais pour les autres.

PAYS DE BRAY

Ils nous a été demandé de nous prononcer sur le projet de création d'un Conseil de Développement organe consultatif du futur syndicat mixte du Pays de Bray. Après lecture de sa composition nous n'avons pas approuvé ce qui nous a été présenté. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) a publié une série de documents de synthèse sur les Pays de Haute-Normandie. Le préambule qui concerne le pays de

Bray nous résume : "S'il doit assurer le soutien de son importante activité agricole et veiller à la nécessaire diversification de son industrie, le Pays de Bray ne peut se permettre de fonder son avenir sur ces deux seules activités. De plus, la qualité de l'environnement naturel et la présence -actuelle ou future- de deux autoroutes (Nord-Sud et Est-Ouest) ouvrent des perspectives de développement du tourisme et de l'habitat résidentiel; celles-ci nécessiteront des efforts d'investissement en matière d'équipements touristiques et de services à la population (transports ferroviaires, équipements médicaux, sportifs, culturels, scolaires, administratifs et commerciaux). L'évolution récente du canton de Saint-Saëns semble montrer la voie."

Nous y relevons ceci :

CARTE D'IDENTITÉ DU PAYS DE BRAY	
Population totale en 1999	57 502
Évolution 1990-1999	+3,5%
Poids dans la référence pays	6,2%
Superficie	1 322 km ²
Densité	43 habitants au km ²
Nombre de communes	120

"Le canton de Saint-Saëns a contribué à l'essentiel de la croissance de l'ensemble du Pays, avec 864 habitants supplémentaires en 9 ans (+13%)."

"En 1990, 20% des actifs du pays travaillaient dans l'agriculture ou la sylviculture"

"Le commerce emploie 15% des salariés"

"Les services occupent plus de 40% des salariés."

"La densité artisanale est importante, ... 93% des établissements de ce pays ont moins de 10 salariés."

"L'emploi concentré dans les trois principales communes." (Gournay, Neufchâtel, Forges)

"La moitié des exploitations agricoles (les plus grosses) assurent environ 90% de la production."

"Les quatre principaux établissements industriels concentrent l'essentiel des emplois d'ouvriers de ce pays et emploient de nombreux intérimaires." (les 5 1^{er} : Autoliv, Casino de Forges, Danone, Avico, Sika)

"Gournay à l'origine du tiers des ressources fiscales."

"Des revenus modestes. En 1996, le Pays de Bray recense 29369 foyers... 59% sont non imposables..."

"Des petits commerces disparaissent."

"Des situations difficiles pour certaines communes."

"Le cas le plus caractéristique est celui de l'hôpital : sur l'ensemble de la région, la distance moyenne à parcourir pour trouver un hôpital est de 8,6 km; dans le Pays de Bray, elle est de 24 km."

"Des capacités d'accueil assez faibles en dehors de Forges-les-Eaux."

"...Le Pays de Bray a des atouts indéniables, mais ses équipements sportifs et culturels sont limités."

Après la lecture de ces informations nous constatons que ce conseil de développement n'est pas représentatif des actifs du Pays de Bray. Les premiers lésés sont les élus, les artisans, les P.M.E. et les associations non adhérentes à l'ACTPB.





FOIRE A TOUT

La foire à tout du 13 Mai 2001, pour sa troisième édition, a vu son nombre de participants croître malgré une organisation quelque peu précipitée. De nombreux Croisillais étaient au rendez-vous, cela nous encourage à planifier une prochaine manifestation le 2^{ème} Dimanche de Mai 2002. Nous remercions vivement Mr et Mme PLET du restaurant "Chez Sylvie" pour nous avoir prêté leur parking, Mr Jean Mary BELIERE qui nous a fourni l'électricité du réfrigérateur, Mr Chandelier, Maire du Héron, qui nous a abrité sous sa buvette lors de l'unique averse de la journée, ainsi que Mlle Magali Poisson et Mme Ginette Tirand qui se sont dévouées pour tenir le débit de boissons.

Dortoir des maternelles



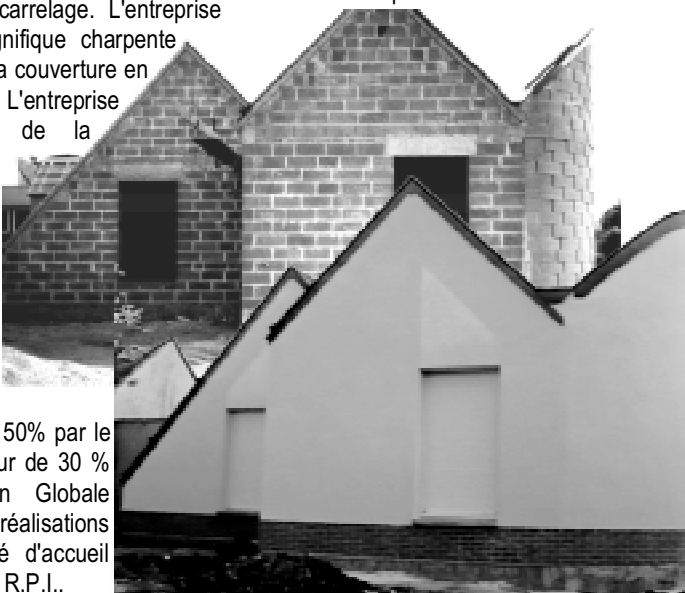
Après la réalisation de la classe de CM1 pour permettre l'ajout d'une troisième classe de maternelle, nous nous sommes occupés de la mise en conformité du dortoir, de la restauration des sanitaires et d'une partie du toit de l'école. Ces travaux seront achevés pour la rentrée prochaine. L'architecte, Michel Vigarié, a respecté le style d'origine des classes. Cet agrandissement se confond parfaitement avec les bâtiments existants. Le dortoir voit sa surface triplée (48 m²). Un bureau de 24 m², obligatoire à partir de trois classes, est ajouté. Commencé le 9 Avril 2001, les travaux sont suivis par Bernard Sevestre. Alain Fournier, de la Feuillie, est chargé du gros oeuvre, de la maçonnerie et du carrelage. L'entreprise Quesnel a réalisé la magnifique charpente apparente traditionnelle et la couverture en ardoise d'Espagne. L'entreprise Lemoine s'est chargée de la menuiserie. La société Bance restaure et réalise la plomberie. Cogelec travaille sur l'électricité et le chauffage par le sol. L'entreprise Delafontaine s'occupe de la peinture et du revêtement de sol.

Le coût des travaux s'élève à 176 400 Euros financé à 50% par le Conseil général et à hauteur de 30 % au titre de la Dotation Globale d'Équipement. Avec ces réalisations Croisy maintient sa qualité d'accueil pour nos enfants au sein du R.P.I..



INAUGURATION DES ECOLES

Les hauts responsables de l'administration centrale inaugureront les modifications des écoles le 22 Septembre 2001 à 14H30.



RETRAITE

Emotion partagée lors du discours du Maire pour le départ en retraite de Mme Monique Lambart. Ses 18 années de service accomplies avec un professionnalisme exemplaire furent couronnées par le don communal d'une Horloge en "vieux Rouen".

SOCIETE BUDINSKI

La SNEEB Société Nouvelle d'Exploitation des Etablissements Budinsky nous quitte.

En 1970, M. Budinsky Jean qui avait quitté Croisy sur Andelle en 1968 pour des raisons professionnelles décide de revenir au village définitivement pour y installer une petite entreprise de découpage emboutissage.

Les débuts sont difficiles, mais Monsieur Budinsky est un homme courageux, qui ne renonce pas aux sacrifices et qui avance avec une forte volonté de réussir.

A cette époque le travail ne manque pas, et en 1971 le premier emploi est créé. La petite entreprise se développe bien, puis d'autres embauches ne tardent pas à suivre.

Quelques années plus tard, le bâtiment servant d'usine devient inadapté à l'activité.

En 1976, la société compte 8 personnes à son effectif. M Budinsky fait alors construire des locaux neufs, plus grands, mieux adaptés pour exercer et accroître la production. De nouveaux emplois sont encore créés et parmi le personnel on compte quelques habitants de Croisy. Les années passent, malgré les différentes crises économiques, la SNEEB résiste.

En 1996, après 20 années d'exercice professionnel à Croisy, mais aussi après une retraite bien méritée, M Budinsky décide de passer le flambeau et vend la SNEEB à un petit industriel de la région.

Depuis, LA SNEEB continue son ascension, aujourd'hui elle emploie 20 personnes pour un chiffre d'affaires de 16 MF annuel. Et face à sa croissance, les locaux, l'accès routier ne répondent plus aux besoins de la société, ni aux exigences du nouvel acquéreur. Ce dernier ayant fait construire d'autres locaux sur la Z.I. d'une commune voisine à Charlevall. LA SNEEB va donc quitter Croisy sur Andelle définitivement le 1er Septembre prochain.

INFORMATIONS SOCIALES

C.C.A.S.

Nous vous informons qu'une permanence tenue par un membre du C.C.A.S. se tiendra dans la Mairie. Ceci à partir de Septembre le **1^{er} Mardi de chaque mois de 15 H à 16 H**. Nous vous invitons à débattre de vos difficultés tant personnelles (décès, divorce, chômage ou autre) qu'administratives (demande ou élaboration de dossier). Nous sommes également à votre écoute pour essayer d'améliorer les conditions de vie d'un proche ou d'un voisin en nécessité.

Démarches administratives

Liste des pièces à fournir pour obtenir:

Carte d'Identité National

Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois à se procurer auprès de la Mairie de naissance,
2 photos d'identité récentes norme AFNOR NFZ 12010,
2 justificatifs de domicile différents,
Livret de famille,
Ancienne carte d'identité,
Votre taille.

Passeport

Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois à se procurer auprès de la Mairie de naissance,
2 photos d'identité récentes norme AFNOR NFZ 12010,
2 justificatifs de domicile différents,
Livret de famille,
Votre taille et couleur des yeux,
1 timbre fiscal de 400F (ou chèque).

VOTRE PRESENCE EST INDISPENSABLE.

Etat civil

Naissances

Jason André Maurice Bouché, 5/1/2001
Manon Laëtitia Adelaïde Leboulanger,
10/2/2001
Lilia Sandrine Podevin, 17/3/2001
Tobias Jacky Carlos Revez Costa, 15/3/2001

Mariages

Ricardo Manuel Do Pio Rebelo, Emmanuelle Cortinheiro 24/2/2001
Yves-Marie Daniel, Joëlle Marcelle Edmée Demanneville 7/7/2001

Calendrier Cantonal



AOUT

Samedi 4 :
- La Feuillie : Barbecue Les Bronzés.
Dimanche 5 :
- Nolléval : Tournoi de pétanque.
- La Haye : Foire à tout Comité des Fêtes.
Samedi 11 :
- Beauvoir : Fête patronale Comité des Fêtes.
Dimanche 12 :
- Beauvoir : Fête patronale Repas dansant Comité des Fêtes.
Mercredi 15 : Assomption.
- La Feuillie : Tournoi de pétanque.

- La Hallotière : Pain Bénit.
Samedi 18 :
- Hodeng-Hodenger : Choucroute Fête patronale Comité des Fêtes.
- Morville : Repas dansant.
Dimanche 19 :
- Hodeng-Hodenger : Ball-trap. Comité des Fêtes. Course aux ânes.
Mercredi 22 :
- SIVOM Cantonale : Repas des anciens.
Samedi 25 :
- La Feuillie : Tournoi de pétanque.
Dimanche 26 :
- La Hallotière : Kermesse Ball-trap. Foire à tout.
- La Chapelle Saint Ouen : Fête patronale.

SEPTEMBRE

Vendredi 30 et Samedi 1 :
- Sigy-en-Bray : Fête patronale Comité des Fêtes.
Dimanche 2 :
- Sigy-en-Bray : Fête patronale Comité des Fêtes.
- Nolléval : Tournoi de Pétanque.
Samedi 8 :
- La Feuillie : Fête du sport. Tournoi de pétanque.
Dimanche 9 :
- Beauvoir : Repas des anciens.
- Mesnil-Lieubray : Messe de la Moisson.
vendredi 14 et Samedi 15 :
- La Feuillie : Fête patronale Comité des fêtes.
Dimanche 16 :
- La Feuillie : Fête patronale Comité des fêtes.
Vendredi 21, Samedi 22 et Dimanche 23 :
- Argueil : Fête patronale Comité des fêtes:
Vendredi 28 :
- La Hallotière : Poule aux dominos Anciens Combattants.
Samedi 29 :
- La Haye : Fête patronale Comité des fêtes.
Dimanche 30 :
- La Haye : Fête patronale Comité des Fêtes.

OCTOBRE

Samedi 6 :
- Hodeng-Hodenger : Choucroute Comité des fêtes.
- La Feuillie : Repas dansant Club de pétanque.
Dimanche 7 :
- Nolléval : Tournoi de pétanque.
- Beauvoir : Poule aux dominos Anciens Combattants.
- Argueil : Rallye pédestre Amicale d'Argueil.
Samedi 13 :
- Morville sur Andelle : Poule aux dominos Anciens Combattants.
Dimanche 14 :
- Sigy-en-Bray : Poule aux dominos Anciens Combattants.
- Nolléval : UNC-AFN Cantonales.
- La Feuillie : Loto Neige Feuilloise.

Samedi 20 :
- Sigy-en-Bray : Choucroute Amicale.
Dimanche 21 :
- Beauvoir : Coq au vin Club des Anciens.
- La Feuillie : Cross Pompiers.
Samedi 27 :
- Hodeng-Hodenger : Soirée théâtre.
Dimanche 28 :
- La Feuillie : Choucroute Feuilles d'Or.
Mercredi 31 :
- La Feuillie : Bal Halloween.
- Sigy-en-Bray : Bal Halloween.

REPAS DES ANCIENS DU CANTON

Cette année le repas des anciens du canton d'Argueil se déroulera à Croisy dans la salle Henri Auvray le Mercredi 22 Aout 2001 à midi. Nous attendons environ 350 personnes. Vous pouvez nous faire parvenir vos réservations à la Mairie jusqu'au Vendredi 17 Aout. Le repas pour les plus de 65 ans est de 50 Francs et de 100 Francs pour les autres. Nous vous espérons nombreux pour partager ces moments conviviaux.

Déchets à recycler.

Les sacs sélectifs sont disponibles en mairie. Quand sortir les sacs ? Avec les sacs d'ordures ménagères la veille au soir. Seule la collecte des jours fériés est décalée au lendemain.

MJuillet	Septembre	Octobre
Mercredi 8	Mercredi 5	Mercredi 3
Mercredi 22	Mercredi 19	Mercredi 17 Mercredi 31

Novembre	Décembre
Mercredi 14	Mercredi 12
Mercredi 28	Mercredi 26

SY.G.O.M.

MARDI 20 NOVEMBRE 2001

La société POLYURBAINE, prise en charge par le SY.G.O.M., effectuera la collecte annuelle des monstres.

Ces déchets doivent être des encombrants du type mobilier usagé, matelas, sommiers ou du vieil électro-ménager.

Il est interdit de déposer des déchets toxiques (peinture, vernis, solvants etc...), des gravats, des déchets verts et les déchets de l'automobile.

Les monstres doivent être sortis la veille au soir (Lundi 19 Novembre).

Depuis deux ans cette randonnée de vélos tout terrain voit son raid de 80 kilomètres passer par Croisy. Cette année, notre village aurait dû être au centre de tous les parcours car le départ et l'arrivée des trois randonnées aurait eu lieu devant la salle Henry Auvray. Les organisateurs de cet événement qui accueille plus de 350 cyclistes dont de nombreux Croisillais, ont annulés cette manifestation.

Cette triple randonnée (15, 40 et 80 kilomètres) nécessite un balisage pour éviter que les participants se perdent. Celui-ci ne peut se faire en forêt de Lyons qu'avec l'accord de l'O.N.F..

Il y a cinq ans, suite à des négligences de nettoyage et un type de marquage inapproprié, une charte fut signée entre les organisateurs et l'O.N.F. afin de définir les règles et les matériaux à utiliser. Malgré le respect de cette charte des dysfonctionnements subsistaient car les barrières, ouvertes pratiquement toute l'année, se fermaient la veille des randonnées et les autorisations écrites de circulation après la présentation des cartes grises des véhicules n'étaient pas fournies. Certains gardes forestiers se plaignent d'avoir retrouvé de la peinture sur les fleurs et plusieurs dizaines de mètres de "rubalise"... six mois après la manifestations et de plus sur des parcelles non parcourues.

Ces faits débattus entre les deux protagonistes lors de la première réunion préparatoire a conduit l'O.N.F. à proposer de faire un état des lieux avant et après le "Bois et Vallées" pour une somme de 6000 Francs et des amendes de 140 Francs pour chaque objet retrouvé sur les parcours. A titre indicatif pour la course de Canteleu, l'O.N.F. (qui n'a pas la même direction que celle de Lyons) ne demande que 700 Francs d'indemnité. Le "Bois et Vallées" avait budgété 1200 Francs.

Les répercussions de cette surtaxe auraient été de 40 % sur la participation des vététistes. Cela devenait tout simplement inacceptable.

Les organisateurs se réunirent pour la troisième fois dans la salle du conseil de la Mairie de Croisy, firent le constat qu'il n'y avait pas de temps pour retourner la situation et décidèrent d'annuler les randonnées.

Nous trouvons tout à fait dommageable qu'une manifestation de cette ampleur qui, au fil du temps, avait pu établir une participation de nombreux bénévoles, des comités des fêtes, associations et communes de tout le canton d'Argeuil ne puisse avoir lieu dans un contexte social où les organisateurs manquent et sont démotivés. L'O.N.F. se doit d'accueillir les gens dans la forêt et c'est à ce titre que toutes les communes participent au financement de celle-ci. En tant que participants, nous trouvons que cette idée de randonnées de tous niveaux, où les enfants et parents participent à un exploit sportif au milieu d'amateurs avertis, est riche de contacts et générateur de souvenirs autrement plus sains que celui laissé cette année par l'O.N.F. de Lyons la Forêt.

L.d.M.



Histoire des rues

Le 28 mai 1999, les 11 membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont adopté les dénominations pour toutes les voies ou accès publics à des endroits habités.

Cette mesure devenait indispensable devant l'augmentation de notre population et le nombre de plus en plus important d'habitations ; aujourd'hui notre village compte 199 foyers (jadis on aurait dit 199 " feux "), notre croissance moyenne ces 20 dernières années a été de 3.8 habitations / an.

Les différents vocables retenus : route, rue, ruelle, chemin, sente, impasse, hameau, résidence, côte, ... ont été choisis pour correspondre au plus près aux caractéristiques ou à la situation spécifique de chacune des artères.

En premier lieu, il convenait de fixer le " point 0 (zéro) " ou " central " de la Commune : ce fut l'intersection de la Route Nationale 31 et de la Route Départementale 293, en plein milieu du virage central.

Dans le souci de préserver le capital historique constitué par les événements du passé, la plupart des dénominations retenues sont en relation avec :

- Soit l'appellation usuellement employée,
- Soit une référence à une activité disparue ou à un événement marquant des dernières décennies, voire des siècles passés.

Pour compléter ces dispositions, il était nécessaire de numéroter les habitations.

La numérotation des habitations respecte la règle des numéros impairs pour les habitations situées à gauche, en partant du point zéro, et des numéros pairs pour les habitations situées à droite.

La numérotation choisie pour les habitations a été de type " urbaine " pour le bourg, et de type " décimétrique " pour les maisons éloignées du centre et le Hameau du Val Saint Pierre.

La numérotation urbaine implique que les numéros se succèdent d'habitation en

habitation, avec toutefois des numéros " réservés " donc non affectés aujourd'hui partout ou la configuration du terrain et des constructions offre une possibilité, dans un avenir même lointain, de voir se créer un nouveau logement.

Cette prudence sera bien utile pour éviter de voir apparaître des numéros " bis ", " ter ", etc.... qui sont souvent cause d'erreurs et de confusion dans la bonne localisation des personnes que l'on souhaite contacter ou avec qui l'on veut communiquer.

La numérotation décimétrique permet de créer un adressage dans les sites où les habitations sont trop éloignées les unes par rapport aux autres pour pouvoir estimer avec une relative exactitude le nombre de numéros à réserver entre chacune d'entre elles.

Cette numérotation décimétrique offre sur la numérotation métrique l'avantage de ne faire figurer la plupart du temps que deux chiffres dans votre adresse ; par exemple une maison située à 772 mètres du point zéro portera le numéro 77 (3, voire 4 chiffres sont plus souvent sources d'erreurs dans l'écriture des adresses).

La pose des panneaux de rues et la distribution des numéros seront terminés dans quelques semaines.

Collecte de bouchons

L'opération continue
1 TONNE DE BOUCHONS*

=

1 FAUTEUIL ROULANT POUR
HANDICAPES

Faites preuve de générosité déposez
vos dons à la Mairie et à la pharmacie.

Mairie

Ouverture au public

Lundi	de 14 heures	à 16 heures
Mardi	de 17 Heures 30	à 19 heures
Jeudi	de 14 heures	à 16 heures
Vendredi	de 17 heures 30	à 19 heures